

Chemin de la Liberté en Haute- Garonne

Parcours pédagogique et d'accessibilité

Premiers pas vers nos passe historique (années 1939-1945)
parcours adapté pour personnes à mobilité réduite.

Un

Chemin de la Liberté en Haute-Garonne

Parcours pédagogique et d'accessibilité

❑ **Objet de l'opération :**

Le Chemin de la Liberté est un projet qui vise à la revitalisation du territoire transfrontalier à travers son histoire. (Années 1939-1945).

Un parcours d'évasion utilisé par les fugitifs lors des persécutions de l'Allemagne nazie fut régulièrement emprunté par les Résistants, les pilotes abattus ainsi que la population juive.

Les Chemins de la Liberté ont été déployés dans diverses zones des Pyrénées Françaises et Espagnoles. Côté espagnol, depuis 2012, le Patronat économique et touristique de la Diputació de Lleida a tracé un total de sept routes.

Une des routes verse sur notre territoire Commingeois par le Burat en arrivant à Marnac.

Ce projet constitue le volet « Haute-Garonne » des chemins de la liberté à son passage par le Comminges.

A la demande de Mme Marie-Paule Demiguel Sous-préfète de l'arrondissement de Saint Gaudens, la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises, s'engage sur un projet de mise en valeur des Chemins de la Liberté en Haute-Garonne

Avec l'aide de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, l'Association Chemin de la Liberté en Comminges et le Val d'Aran, l'Association Nationale des Médailleurs de la Résistance Française, l'Office National des Forêts, la Direction de la Transition Ecologique-Service Biodiversité et Aménagement Durable Tourisme 31 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Comité

2020

Première partie du Chemin de la liberté en HAUTE-GARONNE sur la commune de MARNAC

Parcours pédagogique et adapté pour personnes à mobilité réduite. .

- Acquisition d'un fauteuil porteur
- Découverte de Natura 2000
- Connaissance des risques en montagne
- Budget

Départemental du tourisme de la Haute-Garonne souhaite réhabiliter le tracé : Saléchan (France) Bausen (Espagne) par le Burat.

Nous souhaitons, ainsi, au travers du devoir de mémoire, et de la réhabilitation des sentiers de randonnée de la CC Pyrénées Haut Garonnaises faire connaître notre histoire aux jeunes générations et qu'ainsi elle se perpétue dans le temps.

❑ Objectifs poursuivis :

- Mise en valeur à travers de la « Mémoire historique » d'un des chemins de la Liberté, en Haute-Garonne, emprunté par la population des deux côtés de la frontière en différents intervalles historiques.
- Faciliter la montagne aux personnes à mobilité réduite en accord avec les associations locales qui disposeront d'un fauteuil porteur adapté, propriété de la CCPHG.
- Faire connaître le site Natura 2000 de façon pédagogique.
- Prévenir les risques en montagne de façon interactive.

❑ Descriptif :

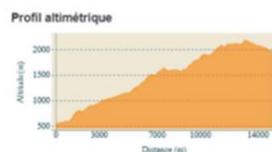
Totalité du parcours Chemin de la Liberté en Haute-Garonne : départ de la stèle de Marignac (538m altitude) suivre Chemin de contraires jusqu'à la cabane de Contraires (982m), emprunter le col de Couret. Première halte à l'abri de Saint Béat, suivre tour du Cagire-Burat GRP jusqu'à Palarquere, prendre GR10 vers Luchon et descente côté espagnol vers Bausen.



	GR	GR de Pays	PR
Bonne direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

Balises utilisées en France pour les GR, GRaP et PR

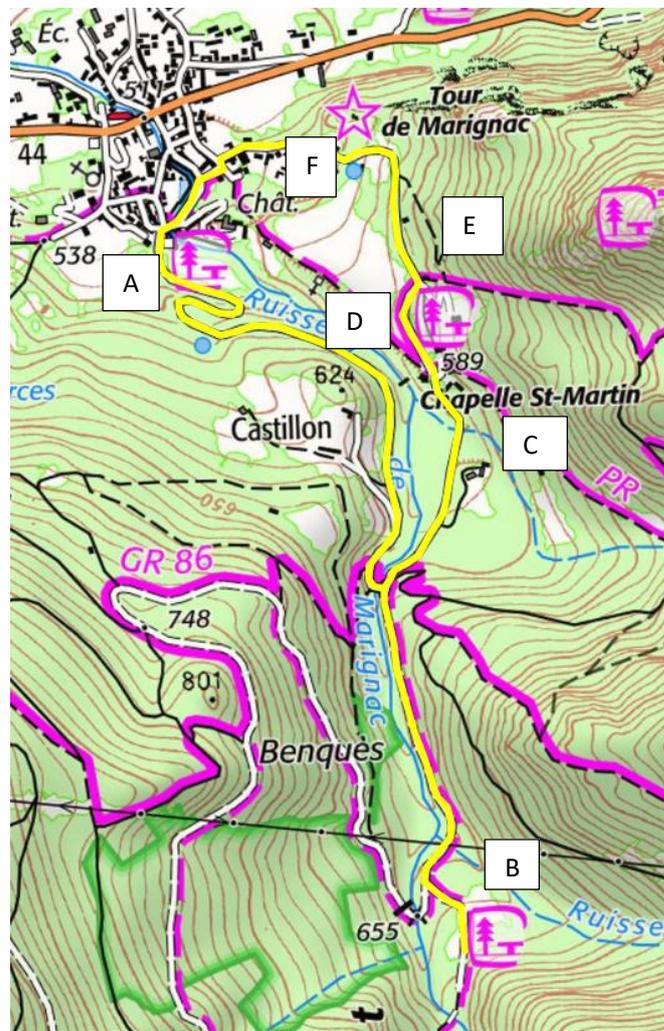
Longueur	≈ 15200,0m (→ 14995,0m)
Données	-410m + 1047m (0,1)
Altitude	Min: 557m, Max: 2167m
Parcours	Taversée



Parcours pédagogique et d'accessibilité

Ce parcours pédagogique et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

s'étend sur 4 km au départ du « chemin de la Liberté en Haute-Garonne ».



- A- Stèle commémoration aux victimes de guerre
- B- Zone de Pique-nique départ de la grande traverse et découverte d'un arbre remarquable.
- C- Chapelle de Saint-Martin
- D- Chapelle de Saint-Roch
- E- Quai décharge de marbre de Saint Bêat
- F- Tour de guet

Descriptif :

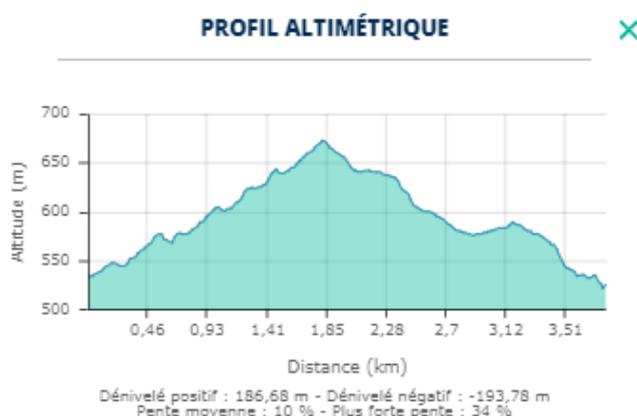
Parcours :

Cette boucle pédagogique présentera la richesse du patrimoine de la commune de Marignac et sera aménagée avec la totalité des panneaux conçus par

L'ONACVG afin de raconter l'expérience vécue lors de cette traversée.

Elle devient le terrain de jeux pour la partie pédagogique (jeux de pistes de L'ONACVG, Natura 2000 et Risques en montagne).

Elle fait partie d'un parcours accessible avec un fauteuil porteur qui sera mis à disposition de façon gratuite sur réservation à toute personne qui le sollicite aux Offices de Tourisme intercommunaux.



Départ :

Depuis la stèle (A) de Marignac (538m altitude) suivre Chemin de contraires jusqu'à l'aire de Pique-nique qu'on trouve l'Arbre remarquable (B). Ensuite par la rive droite du ruisseau du Burat retour à Marignac par le chemin de la « Chapelle de Saint-Martin » (C). Depuis cette chapelle, sur notre gauche, vue sur la « Chapelle de Saint-Roch » (D). Tout près de cette chapelle on découvre le « quai de déchargement de marbre de Saint Béat » (E). Sur le chemin de retour, vers notre droite, on voit la « Tour de guet » (F) tout en arrivant à la commune de Marignac nous serons de retour à la stèle.

Durée :

Environ 1h de marche facile pour la montée et 45 minutes pour la descente.

Parcours accessible à personnes à mobilité réduite :

La CCPHG s'est informé, auprès des territoires de montagne qui possèdent des sentiers adaptés, sur les différentes façons d'aménagement d'un parcours. Cependant par retour d'expérience, des autres territoires, nous étions orientés

vers l'acquisition d'un fauteuil porteur adapté.

La joëlette est une déclinaison moderne de la chaise porteuse. C'est un fauteuil spécial tout terrain, mono roue, comportant des bras avant et arrière, une suspension et un frein.

Grâce à des accompagnateurs bénévoles, la joëlette peut se faufiler sur tous les sentiers, même les plus escarpés.

Sa particularité ? Rendre les sentiers de randonnées accessibles à une personne en situation de handicap lui permettant d'accompagner famille ou amis. Sur le plan pratique, trois ou quatre personnes sont requis pour son maniement.



Découverte en Natura 2000 :

En effet les sentiers transfrontaliers de la montagne du Burat se situent sur le site Natura 2000 « Haute Vallée de la Garonne ».

Le site « Haute Vallée de la Garonne » est à la fois un site Directive « Habitats » et Directive « Oiseaux ».

L'objectif serait de permettre, aux populations locales et touristiques, la découverte d'une diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, inféodés à ce site.

Sur cet itinéraire, notre intérêt s'est principalement porté sur :

- Les cours d'eau et ruisseaux, habitat d'espèce du **Desman de Pyrénées et de l'Euprocte**.
- **Les espèces faunistiques et floristique associés aux habitats forestiers**.
- Les rapaces présents sur le site : **Une avifaune variée**.

Nous souhaiterions proposer un outil simple et ludique, utilisable par le plus grand nombre, groupes ou familles, et en autonomie.

La proposition serait de créer un itinéraire balisé, jalonné d'étapes, permettant une découverte active des patrimoines naturels, culturels et historiques.

Le choix de l'outil de communication s'est porté sur un petit dépliant format A5 dans lequel les usagers trouveront, durant leur randonnée, différentes informations au regard des thématiques proposées.

Autour de la thématique « Nature/Environnement », nous proposons :

Une présentation du réseau écologique Natura 2000 et plus particulièrement du site « Haute Vallée de la Garonne ». Des explications seront aussi apportées aux usagers à propos des caractéristiques spécifiques du massif du Burat-Bacanère. (1 page)

Sur le Chemin de la Liberté (tronçon : Mail de Capéran – Cap de Tus), nous proposons **5 points d'observation** lors du parcours qui nous permettrons de **mettre en valeur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** inféodés à ce site.

Un total de 6 pages seront réservées à la thématique « Nature/Environnement » auxquelles on pourra ajouter une photographie, en double page, présentant les noms des différents pics que l'on peut observer au point de vue panoramique (n°5).

Dans le cadre du projet "Chemins de la Liberté", dédié à la mémoire historique, la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises souhaite intégrer un volet sur les connaissances des risques naturels en montagne.

En effet, nous souhaiterions transmettre de manière ludique, aux publics parcourant les chemins, une conscience de l'environnement dans lequel ils se trouvent et les risques associés.

Les risques naturels de montagne que nous souhaiterions aborder sont principalement :

- les chutes de blocs,
- les avalanches
- les crues torrentielles.

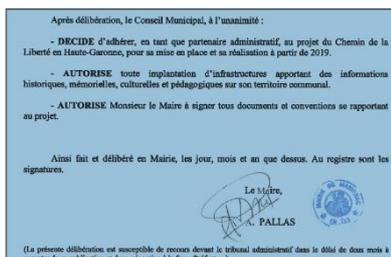
Un « quizz » qui a été réalisé par le centre IRSTEA (L'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) de Grenoble, sera fourni aux publics, ainsi qu'une carte avec des points à observer tout au long de leur parcours (carte commune avec les points à observer sur le thème de Natura2000) :

Numéro	Lieu	A voir	A faire
1	Cabane	Vue panoramique Couloir d'avalanche _ Boutx Cours d'eau et hydroélectricité	Photographies aériennes Lecture du paysage : panoramique des pics
2		Escarpement le long du chemin Point géologique Chute de blocs	Dégager les boulots pour une vue sur la vallée Description géographique du paysage
3		Passage busé Bruit du torrent	
4		Transport solide	
5		Transport solide	
6		Blocs morainique	
7		Ouvrage RTM seuil dispositif	
8		Ravinement	

Ainsi les personnes pourront observer les risques présents en montagne, et des textes explicatifs seront annexés pour mieux comprendre les différents phénomènes. Les personnes pourront évoluer dans un décor tout en acquérant des connaissances sur les phénomènes naturels qui peuvent s'y produire, et ainsi peut être mieux comprendre le façonnement du paysage.

Document administratif :

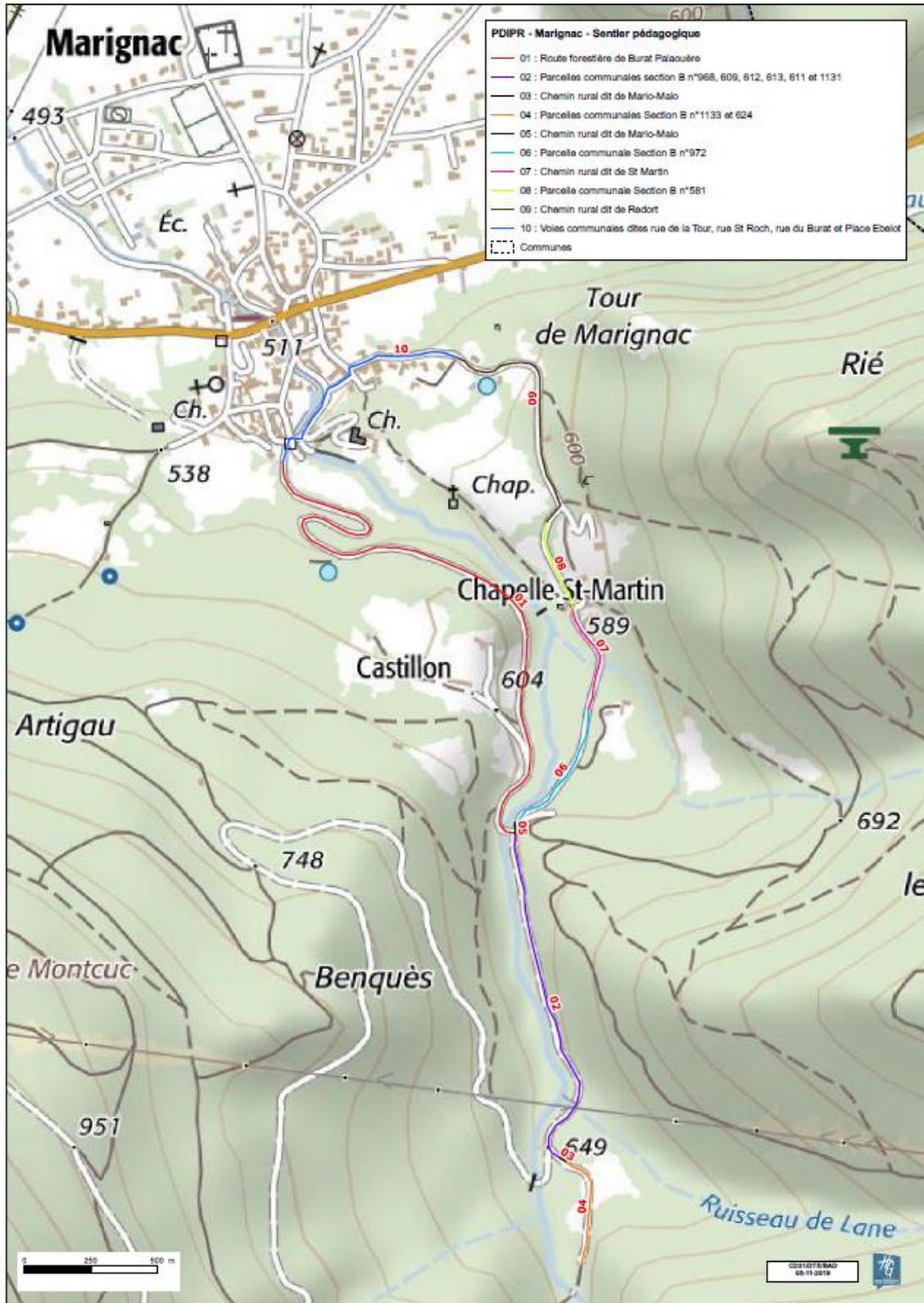
Le projet vise une pérennité dans le temps grâce à son attractivité.
 La première partie peut s'avérer accessible à la fin du cours scolaire 2019-2020.
 La commune de MARIIGNAC par délibération « du 6 septembre 2019 » donne un
 « Avis Favorable »



La totalité du tracé est inscrit au sentier de randonnée non motorisée
 Inscription au PDIPR de la Haute-Garonne

COMMUNE de Marignac - Sentiers de randonnée non motorisée - Inscription au PDIPR de la Haute-Garonne

N° tronçon	Nom et nature juridique de la voie empruntée	Partie affectée à la randonnée	Longueur en m
Sentier pédagogique			
1	Route forestière de Burat Palaouère	Du départ à la parcelle section B n°968	1 147
2	Parcelles communales Section B n°968, 609, 612, 613, 611 et 1131	Selon l'emprise sur la carte	582
3	Chemin rural dit de Mario-Malo	De la parcelle Section B n°1131 à la parcelle Section B n°1133	14
4	Parcelles communales Section B n°1133 et 624	Selon l'emprise sur la carte	189
5	Chemin rural dit de Mario-Malo	De la parcelle Section B n°968 à la parcelle Section B n°972	17
6	Parcelle communale Section B n°972	Selon l'emprise sur la carte	233
7	Chemin rural dit de St Martin	Selon l'emprise sur la carte	183
8	Parcelle comunale Section B n°581	Selon l'emprise sur la carte	153
9	Chemin rural dit de Redort	De la parcelle Section B n°581 à la rue de la Tour	412
10	Voies communales dites rue de la Tour, rue Saint Roch, rue du Burat et place Ebelot	Selon l'emprise sur la carte	397
Total du parcours sur la commune			3 327



Maquette financière pour la partie Parcours Pédagogique et d'accessibilité :

Le cofinancement dans tous les axes est nécessaire. Il a été déjà confirmé verbalement par plusieurs partenaires son engagement financier.

Nature de la dépense	Montant prévisionnel HT	Etat		Région Occitanie		Conseil Départemental de la Haute-Garonne		AUTOFINANCEMENT			
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	ONACVG	CC Pyrénées Haut Garonnaises		
								%	Montant	%	Montant
travaux aménagement voie parcours pédagogique et d'accessibilité	17 550,00 €	30%	5 265,00 €			60%	10 530,00 €			10%	1 755,00 €
Balsage CDRP	1 097,00 €	50%	548,50 €			plafond 80€/km 4km x 80 = 320€ (60%)	192,00 €			32%	351,04 €
Signalétique CDRP		50%	548,50 €			plafond 80€/km 4km x 80 = 320€ (60%)	192,00 €			32%	351,04 €
Signalétique d'interprétation 12 panneaux	12 013,00 €	50%	6 006,50 €			plafond 8000€ (40%)	3 200,00 €			23%	2 762,99 €
Entretien	1 940,00 €	40%	776,00 €			plafond 80€/km 4km x 80 = 320€ (60%)	192,00 €			50%	970,00 €
Fauteuil porter JOELETTE	4 436,02 €	40%	1 774,41 €	40%	1 774,41 €		1 430,60 €			10%	443,60 €
Communication	9 150,00 €	80%	7 320,00 €	10%	915,00 €					10%	915,00 €
Conception création et chartre	1 890,00 €	80%	1 512,00 €							20%	378,00 €
total projet et aides	48 076,02	49%	23 750,91	6%	2 689,41	23%	14 306,00	6%	3 500,00	16%	7 926,67
							1 430,60 €			22%	autofinancement
							bonification 10% label Tourisme et Handicap				

La CCPHG sollicite une aide financière :

ORGANISME Sollicité	TAUX DE PARTICIPATION au Parcours pédagogique et d'accessibilité	MONTANT Attendu
ETAT	49 %	23 750,91 €
REGION OCCITANIE	6 %	2 689,41 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	23,5 %	15 736,60 €

L'autofinancement entre la CC Pyrénées Haut Garonnaises et l'ONAVG est à hauteur de 22 %

Tous les montants ici mentionnés sont hors taxe

Ainsi s'achève le dossier du PARCOURS pédagogique et d'accessibilité sur la commune de MARNAGAC

Contact :

Assumpta GUIXOT
Animatrice de développement et de la coopération transfrontalière
Site de Marnagac
Tél. : 05 61 79 98 40
Mobile : +33 (0)6 73 54 01 98



Communauté de Communes
Pyrénées Haut Garonnaises
17, avenue de Luchon - 31210 GOURDAN-POLIGNAN
Tél: 05 61 94 79 50
cc-pyreneeshautgaronnaises.fr